

# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



## **DECLARATION SUR L'ARTICLE 4 A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION SUR LES ARMES A SOUS MUNITIONS**

**Genève (Suisse), 30 août-02 septembre 2022**

Monsieur le Président ;

La République Démocratique du Congo salue l'important travail abattu par la Coordination du Comité d'Elimination et de Destruction des Restes d'Armes à Sous-Munitions et Education à la réduction des risques, assurée par la Suède et la Guyane.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 4 de la Convention sur les Armes à Sous Munitions, la République Démocratique du Congo, en sa qualité d'Etat signataire, fournit d'efforts considérables pour débarrasser le territoire national de ces engins prohibés.

En effet, la République Démocratique du Congo n'utilise pas, ne produit pas, ne transfère pas et ne stocke pas les ASM. La présence de ces engins sur le sol congolais se justifie du fait de leur utilisation par les armées amies et ennemies qui ont mené des opérations sur le territoire national.

Tous les stocks trouvés en République Démocratique du Congo sont systématiquement détruits. A ce jour, 12 conteneurs d'ASM MK 118 MOD 0 et MOD 1 contenant chacun 245 sous-munitions de fabrication américaine ont été découverts dans un ancien campement d'une armée amie à Kisangani dans la Province de la Tshopo. Ces Armes à Sous Munitions seront détruites dans les prochains jours.

Les opérations de dépollution nous ont conduits à nettoyer à ce jour, près de 197.355,8 m<sup>2</sup>. Par des méthodes de destruction à l'air libre et en fourneau, nous avons détruit près de 3.044 Armes à Sous Munition de type MK 7-118 d'origine américaine et PM1 d'origine chilienne. Ces sous Munitions ont été enlevées à Shabunda en Province du Sud-Kivu, à Kalemie en Province de Tanganyika, à Lubutu en Province du Maniema, à Aru en Province d'Ituri, à Bolomba en Province de l'Equateur et à Ubundu en Province de la Tshopo.

S'agissant de la contamination actuelle, à l'absence d'une enquête systématique, nous pouvons dans un premier temps affirmer que les découvertes confirment six Provinces à savoir les Provinces de Maniema, Equateur, Ituri, Sud-Kivu, Tanganyika et tshopo.

## REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Entre 2012 et 2014, la RDC a couplé partiellement l'enquête nationale de contamination par arme à sous-munitions à celle par Mines Antipersonnel. Malheureusement, par manque de formation suffisante sur la connaissance des Armes à Sous-Munitions par les acteurs, la partie relative à l'enquête sur la contamination par Sous Munitions a été bâclée car le pays a connu des victimes des Armes à Sous-Munitions après 2014 dans les zones sensées être déclarées libres.

Ainsi donc, une nouvelle enquête est plus que nécessaire en vue de clarifier une fois pour toutes, la pollution du territoire national par ces engins.

Par ailleurs, nous avons organisé de janvier à ce jour, 633 sessions d'Education aux risques dans les zones à risque dans les Provinces précitées dont 3 979 hommes, 5 550 femmes, 13 030 garçons et 15 049 filles.

Il y a lieu d'évoquer aussi quelques difficultés liées à la mise en œuvre de l'article 4 qui portent notamment sur l'identification des spécificités des Sous-Munitions et leurs contenaires, la qualification faible des acteurs, le manque d'équipements adéquats, l'insuffisance de financement, l'insuffisance logistique pour la couverture nationale des zones à risque et des enquêtes, etc, qui nécessitent un accompagnement adéquat.

Je vous remercie.